



Dossier d'Information
Communal sur les Risques Majeurs
D.I.C.R.I.M.
de la ville d'Argenton-sur-Creuse



Document important
à conserver





Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

La sécurité des habitants d'Argenton-sur-Creuse est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même. A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que des consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Je vous demande de lire attentivement ce document et de le conserver à portée de main, il vous sera utile.

Plus d'informations ... Mairie d'Argenton-sur-Creuse

 Téléphone : 02 54 01 00 93  Mail : police.municipale@mairie-argenton-sur-creuse.fr

 Répondeur Info Crue : 02 54 24 05 74  Site internet : <https://www.argentonsurcreuse.fr>

Cadre législatif

- L'article L125-2 du Code l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.
- Le décret n°60-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

Sommaire

- Définition du DICRIM... P. 3
- Le Signal d'Alerte... P. 4
- Consignes générales de sécurité... P. 5
- Les risques :
 - ⇒ Inondation... P. 6
 - ⇒ Rupture de barrage... P. 7
 - ⇒ Risques météorologiques :... P. 8
 - ◆ Orage et forte pluie
 - ◆ Neige
 - ◆ Tempête
 - ◆ Canicule
 - ⇒ Glissement de terrain, éboulement, retrait des argiles... P. 9
 - ⇒ Rupture d'approvisionnement en eau potable... P. 9
 - ⇒ Transport de matières dangereuses... P. 10
 - ⇒ Risque Sismique et Risque nucléaire... P. 11
 - ⇒ Numéros de téléphones et sites internet utiles... P. 12
 - ⇒ Points de rassemblement... P. 12



Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu d'habitation, de travail ou de vacances sont regroupés en trois grandes familles :

Les risques naturels : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.

Les risques technologiques : liés à l'activité humaine, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, la rupture de barrage.

Les risques de transport de matières dangereuses : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

Deux critères caractérisent les risques majeurs :

Une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.

Un évènement très grave : nombreuses victimes, dommages importants aux personnes et aux biens.

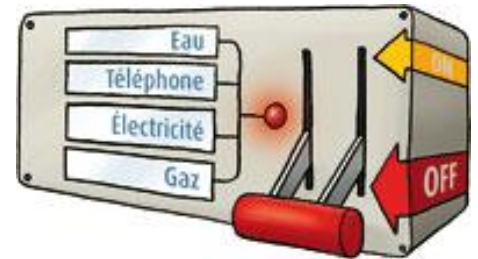
Le Signal d'Alerte

PREVOIR L'ALERTE

Ce document doit nous permettre de prendre conscience des dangers susceptibles de nous atteindre et nous aider à réagir plus efficacement et plus rapidement devant une catastrophe.

LE SIGNAL D'ALERTE

C'est l'annonce au moyen de sirènes d'un danger immédiat. Il permet à chacun de prendre les mesures de protection appropriées. L'alerte est ensuite donnée par la radio.



Début d'alerte

Trois séquences d'une minute, séparées par un silence. Le son est modulé, montant et descendant pour ne pas être confondu avec les signaux habituels d'appel des renforts pompiers.



Fin d'alerte

La sirène émet un signal continu de 30 secondes. Il n'y a plus de danger.



LE PACK SÉCURITÉ

A préparer chez soi

Radio à piles, lampe de poche, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes...), nourriture et eau, couvertures, vêtements, papiers personnels, médicaments (notamment traitement quotidien).

Consignes Générales de Sécurité (*)



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE



METTEZ-VOUS A L'ABRI

Entrez dans le bâtiment le plus proche, fermez tout (fenêtres, portes), mettez-vous en hauteur



OU

Gagnez immédiatement les points hauts les plus proches



COUPEZ L'ÉLECTRICITÉ

Afin d'éviter toute explosion et court-circuit



ÉCOUTEZ LA RADIO

Sur un poste à énergie autonome (piles ou autre).



France
Inter
101.9



Ici
Berry
95.2



REPÉREZ ET CONNAISSEZ LES POINTS HAUTS sur lesquels se réfugier et le point de rassemblement



SIGNALER VOTRE PRÉSENCE ET GARDEZ VOTRE CALME.

Les services de secours sont prêts à intervenir



Après une inondation, AÉREZ ET DÉSINFECTEZ LES PIÈCES DE VOTRE HABITATION. Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche.

Chauffez dès que possible.



N'OUBLIEZ PAS DE FAIRE LES DEMARCHES LIEES A UN SINISTRE AUPRES DE VOTRE ASSUREUR ET DE VOTRE MAIRIE.



CE QUE VOUS NE DEVEZ PAS FAIRE



N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS A L'ÉCOLE

Les enseignants les mettront en sécurité



NE TÉLÉPHONEZ PAS

Libérez les lignes téléphoniques pour les secours.



PAS DE FLAMME, PAS D'ÉTINCELLE

Ne fumez pas, ni étincelle, ni flamme. En cas d'émanation de produit toxique vous pourriez provoquer une explosion.



NE VOUS APPROCHEZ PAS D'UN DANGER sauf pour porter secours à une victime potentielle



N'UTILISEZ PAS LES ASCENSEURS



N'UTILISEZ PAS VOTRE VOITURE INUTILEMENT

(*) à suivre en fonction du danger présent

Risque d'Inondation

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habitée ou non.



Notre commune d'Argenton-sur-Creuse est souvent concernée par le débordement de sa rivière.

- ◆ Les débordements de la Creuse, classée comme rivière «à montée rapide», sont souvent très brutaux. Ils concernent tout le centre ville dont certaines maisons sont sur les berges, mais aussi nombre de commerces dans les rues Grande, Charles Brillaud, place de la République, Gambetta, J. Jacques Rousseau et quartier St Étienne...
- ◆ Le barrage hydro-électrique d'Eguzon n'a pas vocation à écrêter les crues. Cependant, lorsque les conditions de sûreté le permettent, un « creux » préventif peut permettre de pouvoir stoker les débits prévus, entrants dans la retenue, et ainsi contribuer à limiter les conséquences de la crue à l'aval en laissant plus de temps aux riverains pour s'organiser. Lorsque le barrage est plein, l'eau qui rentre ressort intégralement à l'aval.
- ◆ Dans les mémoires des Argentonnaises et Argentonnois la crue de référence est celle d'octobre 1960 qui a fait de très gros dégâts matériels, sans accident humain.

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- ◆ Entretien des berges, suppression des obstacles sur le parcours de la Creuse dans sa zone urbaine
- ◆ Réalisation, par les services de l'Etat, en collaboration avec la mairie, d'un plan de prévention des risques inondation (PPRI) approuvé le 9 mai 2000
 - ◆ Prise en compte des zones inondables dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
 - ◆ Sensibilisation des différents acteurs de la vie communale
- ◆ Avant tout projet d'acquisition, de construction ou de modification, renseignez vous à la mairie - 02 54 24 12 50

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Ce que vous devez faire en cas d'inondation, en cas d'alerte donnée par appel téléphonique, par haut-parleur dans les rues concernées, en porte à porte par les services municipaux et les services de secours.

Un répondeur au n° 02 54 24 05 74 donne l'évolution de la crue.

Suivez les consignes données :



Fermez portes, fenêtres et aérations, pour ralentir l'entrée brutale de l'eau. Mettez-vous à l'abri et si possible montez à l'étage avec eau potable, vivres, papiers indispensables, lampe de poche, vêtements chauds, médicaments...



Ecoutez la radio sur un poste à énergie autonome (piles ou autre)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Coupez l'électricité



Ne téléphonez pas, libérez les lignes téléphoniques



Signalez votre présence et gardez votre calme. Les services de secours sont prêts à intervenir



N'allez jamais à pieds ou en voiture dans une zone inondée, vous iriez au devant du danger



Après l'inondation, aérez et désinfectez les pièces de votre habitation, chauffez dès que possible, n'oubliez pas de faire les démarches liées au sinistre auprès de votre assureur et de votre mairie.

Rupture de Barrage

Notre commune d'Argenton sur Creuse est soumise à un risque de rupture de barrage.



Barrage d'Eguzon



Barrage de La Roche au Moine



Barrage de la Roche-bât-l'Aigue

Le principal risque est lié au barrage d'Eguzon.

Les services préfectoraux, en lien avec l'exploitant, sont en capacité de donner l'alerte aux communes en aval de l'ouvrage par les sirènes du Réseau National d'Alerte, par FR.Alert, par les pompiers et par les services municipaux.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Informez-vous sur le risque existant auprès de la mairie



Gagnez immédiatement les points hauts les plus proches



Repérez et connaissez les points hauts sur lesquels se réfugier et le point de rassemblement



Ne revenez pas sur vos pas



Sachez reconnaître les signaux émis par les sirènes d'alerte



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



N'utilisez pas les ascenseurs



Signal national de fin d'alerte

30 sec

son continu



Attendez les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour regagner votre domicile

Risques météorologiques



La commune d'Argenton sur Creuse a pour spécificité sa vallée. Les risques d'orages et de vents violents sont donc très importants.

Les aléas identifiés sont les fortes précipitations, la canicule, les vents violents, les orages violents, la neige et le verglas.

Un plan départemental de gestion de la canicule existe depuis juin 2004.

Une liste des personnes les plus vulnérables, créée par les services municipaux permet de maintenir le contact lors d'un déclenchement « alerte canicule » par les services de la Préfecture.

Il existe également un plan d'alerte météo et de gestion des intempéries majeures.

Il existe par ailleurs, à l'initiative de la Préfecture un plan spécialisé de secours « phénomène neige/verglas ».

Ces alertes sont données par Météo France, relayées par la Préfecture. En cas d'intempéries les services municipaux et départementaux s'activent pour rendre les routes circulables et organiser l'hébergement d'urgence pour les éventuels naufragés de l'autoroute.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Fortes précipitations

- restez chez vous ou évitez tout déplacement surtout sur le réseau secondaire,
- ne vous engagez en aucun cas sur une voie immergée,
- prenez toutes précautions pour protéger vos biens d'une éventuelle montée des eaux dans les locaux en sous-sol.



Canicule

- ne sortez pas aux heures les plus chaudes ou seulement en cas de nécessité et couvert d'un chapeau,
- portez des vêtements légers, clairs et en coton,
- buvez de l'eau par petites quantités le plus souvent possible,
- augmentez votre consommation d'aliments riches en eau,
- maintenez la température de votre corps en humidifiant les parties découvertes (front, nuque, avant-bras) avec un gant de toilette et en prenant des bains de pieds,
- fermez portes, fenêtres et volets en journée et aérez les pièces la nuit.



Vents et orages violents

- abritez-vous hors des zones boisées et évitez les arbres isolés,
- sur la route : arrêtez-vous et ne quittez pas votre véhicule,
- évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques,
- évitez les activités extérieures de loisirs,
- éloignez-vous des lignes électriques,
- n'intervenez pas sur les toitures,
- prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets,
- rangez les objets exposés au vent,
- fermez les volets et les portes.



Neige et verglas

- restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement **non indispensable**,
- si vous devez absolument vous déplacer, renseignez-vous sur les conditions de circulation, signalez votre départ et votre destination à vos proches, munissez-vous d'équipements spéciaux et de matériels adaptés à une immobilisation prolongée (boissons chaudes, chaussures appropriées, couvertures, gants...).

Glissement de terrain, éboulement, retrait des argiles



Les désordres sont liés aux différences de terrain et à leurs compositions géologiques.

Il existe sur Argenton-sur-Creuse des zones de falaises et des zones argileuses.

Nous notons une survenance faible pour les éboulements et un risque pour les constructions lié au gonflement et retrait des argiles en fonction des aléas climatiques.

Notre commune dispose de cartes précisant les lieux à risques ainsi que l'information obligatoire dans le cadre d'un dépôt de permis de construire ou d'achat de terrain.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Consultez en mairie les zones les plus susceptibles de désordres liés à ces phénomènes



Selon le lieu de votre habitation, vérifiez régulièrement les mouvements de terrains dus aux fortes pluies ou à une sécheresse importante



Evacuez au plus vite latéralement en cas de glissement de terrain

PENDANT



Ne revenez pas sur vos pas



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

APRES



Evaluez les dommages et renseignez-vous auprès de votre assureur



Informez les autorités

Rupture d'approvisionnement en eau potable



SURVENUE DU PROBLEME

- ◆ Accident, attentat, problème de traitement

L'alerte est donnée par les services municipaux et l'exploitant du service de l'eau.

VOUS DEVEZ STOPPER LA CONSOMMATION DE L'EAU DU ROBINET.

En cas de problème, il est prévu de fournir de l'eau en bouteille et (ou) de rationner la consommation.



MESURES DE PRÉCAUTION PRISES PAR LA COMMUNE ET L'EXPLOITANT DU SERVICE DE L'EAU

- ◆ Protection des captages
- ◆ Surveillance biochimique de l'eau
- ◆ Diversification des lieux de pompages
- ◆ Information de la population par tous les moyens directs et rapides selon l'ampleur du problème

Le Transport de matières Dangereuses

Le transport de matières dangereuses s'effectue en surface (routes, autoroutes, voies ferrées) ou en sous sol

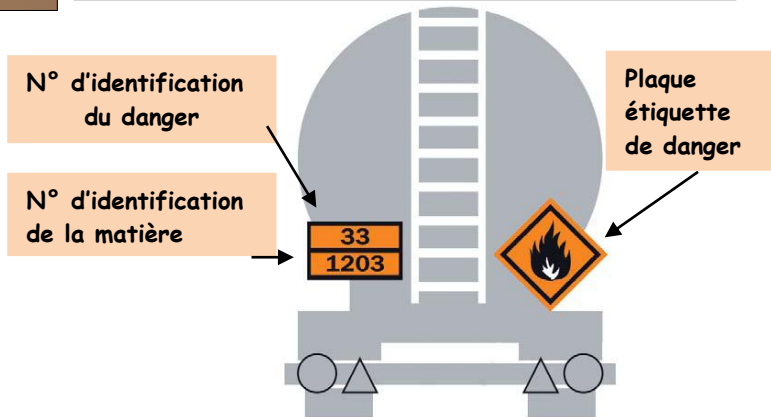
Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs.

SITUATION

Notre commune est concernée par le risque lié au Transport de **Matières Dangereuses** de par sa proximité avec l'autoroute, sa traversée par des départementales et par la voie ferrée Paris-Toulouse.

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- ☞ Réglementation rigoureuse spécifique au transport de matières dangereuses.
- ☞ Réglementation de la traversée de la commune.











PRINCIPAUX SYMBOLES



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Ce que vous devez faire pour vous protéger efficacement

 Si vous êtes témoin	 Si l'alerte a été donnée (Par la sirène ou les services de secours)
 <ul style="list-style-type: none"> ➢ Donnez l'alerte (pompiers 18, police ou gendarmerie 17, numéro d'urgence européen 112) en précisant le lieu exact et si possible le code danger écrit sur le transport.  <ul style="list-style-type: none"> ➢ S'il y a des victimes, ne les déplacez pas sauf incendie ou danger imminent. ➢ Ne devenez pas une victime en vous approchant. ➢ Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent. 	 <ul style="list-style-type: none"> ➢ Mettez vous à l'abri ➢ Restez chez vous ou rentrez dans le bâtiment le plus proche ➢ Fermez les fenêtres et les portes ➢ Arrêtez les ventilations <p>OU</p>  <ul style="list-style-type: none"> ➢ Ecoutez la radio <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div data-bbox="959 1682 1161 1783">  France Inter 101.9 </div> <div data-bbox="1219 1682 1422 1783">  Ici Berry 95.2 </div> </div>

DANS TOUS LES CAS



Ne fumez pas, ni étincelle, ni flamme



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas, sauf pour donner l'alerte !



Ne vous approchez pas du danger

Risque sismique

Par décret du 22 octobre 2010 le territoire de notre commune a été classé en « zone de sismicité 2 faible », ainsi les constructions sont soumises aux normes parasismiques.

QU'EST-CE QU'UN SÉISME ?

C'est un mouvement brutal des roches en profondeur, dans la croûte terrestre. Il génère des vibrations importantes qui se transmettent aux bâtiments et qui ont des conséquences sur les biens et les personnes.

QU'ELLES SONT LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE ?

Avant : Repérer les dispositifs de coupure de gaz, électricité et eau.


Pendant à l'intérieur d'un bâtiment : Fermer les différents réseaux. Se mettre à l'abri sous des meubles solides

Pendant à l'extérieur d'un bâtiment : - **Se** mettre dans une zone dégagée (pas de fils électriques, loin des bâtiments et des arbres). - **Arrêter** son véhicule en zone dégagée et attendre la fin des secousses. - **Se** protéger la tête. - **Ne** pas allumer de feu.

Après : - Ecouter la radio France Bleu pour se tenir informé (93.50 MHz).

- Vérifier le gaz, l'électricité, l'eau, en cas de fuite prévenir si besoin les autorités compétentes.

Au retour à la normale penser à faire évaluer les dégâts et faire les déclarations nécessaires.

 Attention, des répliques peuvent se produire, la fin de la première secousse ne signifie pas la fin du séisme.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Avant



Repérer les dispositifs de coupure des différents réseaux

Pendant à l'intérieur



Couper les différents réseaux



Se mettre à l'abri sous des meubles solides

Pendant à l'extérieur



Se mettre dans un endroit dégagé



Arrêter son véhicule en lieu sûr



Ne fumez pas, ni étincelle, ni flamme



Vérifier les réseaux, si besoin prévenir les autorités compétentes



Ecouter la radio pour vous tenir informé



Évaluez les dommages et renseignez-vous auprès de votre assureur

Risque nucléaire



La commune d'Argenton-sur-Creuse, comme l'ensemble du territoire, est soumise à un risque nucléaire. L'alerte est donnée par les services préfectoraux via le Réseau National d'Alerte. Elle impose le calfeutrement.

La distribution éventuelle de doses d'iode est prévue, à la demande des services préfectoraux.

Lieu de distribution Espace Jean Frappat.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Suivez scrupuleusement les consignes des autorités



Absorbez les pastilles d'iode seulement sur l'ordre des autorités



Si vous devez évacuer, fermez le gaz et l'électricité



Si vous devez vous calfeutrer, fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations



Ne fumez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne consommez ni fruits, ni légumes, ni eau du robinet, sans l'aval des autorités



Tenez-vous informé en écoutant la radio



Numéros de téléphone et Sites Internet utiles @

• Pompiers	18	• Mairie	02 54 24 12 50
• SAMU	15	• Police municipale	02 54 01 00 93
• Numéro européen appel d'urgence	112	• Répondeur info crue Mairie	02 54 24 05 74
• Maison de Santé Pluridisciplinaire	02 54 01 53 60	• Préfecture	02 54 29 50 00
• Gendarmerie	17	• GDF (sécurité-dépannage)	0 800 473 333
• Pharmacie de garde	3237	• EDF (sécurité-dépannage)	0 972 67 50 36
• Hôpital de Châteauroux	02 54 29 60 00	• Véolia (permanence technique)	09 69 32 35 29
• Centres anti-poisons - Angers	02 41 48 21 21	• Répondeur Météo France	0 892 680 236

Site Vigicrue Vienne-Charente-Atlantique
Station Argenton-sur-Creuse

<https://www.vigicrues.gouv.fr/territoire/31>

Site de Météo France :

<https://meteofrance.com>

Site de la Mairie d'Argenton sur Creuse :

<https://www.argentonsurcreuse.fr>

Points de rassemblement

Lieu	Adresse	Téléphone	Commentaires
Halle Municipale	rue de la Grenouille	02 54 24 24 10	Sauf en cas de crue et rupture du barrage
Espace Jean Frappat	rue de la Grenouille	02 54 24 37 08	Sauf en cas de crue et rupture du barrage
Salle Charles Brillaud	rue Charles Brillaud		Sauf en cas de crue et rupture du barrage
Gymnase Lothaire Kubel	rue Lothaire Kubel	02 54 24 04 45	Sauf en cas de crue et rupture du barrage
Gymnase Rollinat	rue du Stade du Lycée	02 54 24 14 29	
Gymnase Jean Moulin	Rue Rolland Despains	02 54 24 00 63	
École Élémentaire G. Sand	1 rue Montaigne	02 54 24 05 37	

Dernière mise à jour : décembre 2025